



# INFORMATIONS

À L'ATTENTION DES MAIRES  
ET PRÉSIDENTS D'EPCI DE L'EURE



TOUJOURS SOUCIEUX  
DE L'ADÉQUATION ENTRE UTILITÉ  
ET EFFICIENCE D'UN CENTRE  
DE GESTION À VOTRE SERVICE

[www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr)



Pascal LEHONGRE,  
Président du centre  
de gestion de la FPT  
de l'Eure  
et le conseil  
d'administration

## CE QUE LE CENTRE DE GESTION PEUT VOUS APPORTER POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE VOS MISSIONS

Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,

À l'occasion du mandat 2020-2026, le Conseil d'Administration et moi-même jugeons très important de vous faire savoir que vous pouvez développer utilement votre recours au centre de gestion de l'Eure pour tous vos questionnements sur les thématiques suivantes :

L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA GESTION  
DE VOS RESSOURCES HUMAINES.


L'AIDE À L'ARCHIVAGE DE VOS DOCUMENTS  
ADMINISTRATIFS




10 bis, rue du docteur Michel Baudoux  
27000 Evreux cedex  
Tél. : 02 32 39 23 99 - mail : [info@cdg27.fr](mailto:info@cdg27.fr) - site : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr)




DÉVELOPPEZ UTILEMENT VOTRE RECOURS AU CDG 27  
 POUR TOUTES VOS INTERROGATIONS SUR LA THÉMATIQUE DE  
**L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA GESTION  
 DE VOS RESSOURCES HUMAINES**

- 


Suivi des carrières de vos agents

via le logiciel AGIRHE, que votre administration connaît et qui évolue régulièrement pour mieux répondre aux besoins mais aussi via la consultation du site internet : [cdg27.fr](http://cdg27.fr), qui se veut un outil indispensable pour vos services ressources humaines.
- 


Réponses à vos questions statutaires

[service.carrieres@cdg27.fr](mailto:service.carrieres@cdg27.fr)
- 


Bulletin mensuel d'actualités statutaires

adressé à chaque collectivité et EPCI par mail et disponible sur le site internet du CDG 27.
- 

Procédures à suivre en cas de maladie ou d'accidents de service de vos agents

des tutoriels sont présents sur le site internet du CDG 27, onglet « Santé et prévention » afin de vous aider à saisir le comité médical ou la commission de Réforme (conseil médical en 2022) ; accompagnement jusqu'au retour de l'agent dans son emploi, retraite pour invalidité ou licenciement pour inaptitude.
- 

Remplacement de vos agents temporairement absents (absence de moins de 6 mois)

[missions.temporaires@cdg27.fr](mailto:missions.temporaires@cdg27.fr)
- 

Aide au recrutement

[aide.recrutement@cdg27.fr](mailto:aide.recrutement@cdg27.fr)

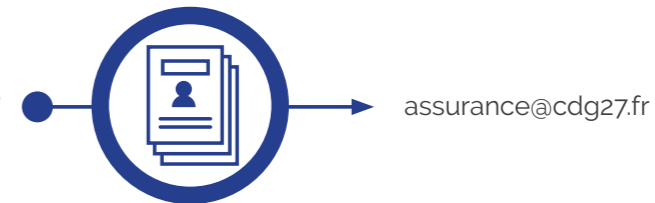
Visites médicales pour vos agents



Souscription d'un **contrat groupe d'assurance statutaire** afin de vous faire bénéficier des meilleures conditions vous permettant d'être indemnisés en cas d'arrêts maladie de vos agents



Souscription d'un **contrat groupe de Prévoyance** octroyant aux agents souhaitant en bénéficier une protection financière en cas de congé maladie mais aussi en cas de retraite pour invalidité ou en cas de perte totale et irréversible d'autonomie ou encore de décès pour les ayants droit

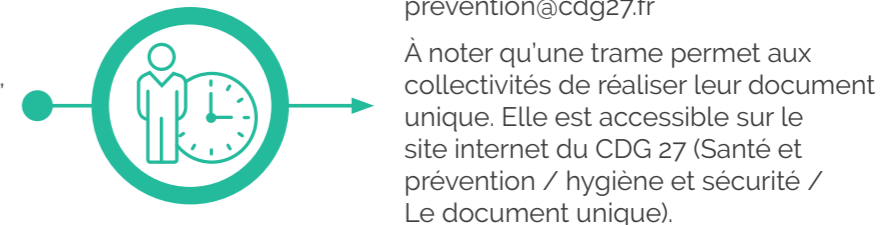


**Conseil** dans des situations de **difficultés** voire de **conflits** entre employeurs et agents.



**Procédure disciplinaire**, le cas échéant

Prévention des risques pour, notamment, réduire l'absentéisme en développant une culture de qualité de vie au travail



**Accompagnement en ingénierie** dans vos projets de construction sur le volet ressources humaines



Fiabilisation des **comptes de retraite CNRACL** avec la possibilité pour vos agents à 5 ans de la retraite de bénéficier d'un APR (entretien avec un agent du CDG permettant de connaître la situation de votre agent en termes de droit à retraite, le montant de la pension etc.)



ET AUSSI SUR LA THÉMATIQUE DE **L'AIDE À L'ARCHIVAGE DE VOS DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

